

J'ai demandé hier aux membres du Businessmen's Club si l'un d'eux pouvait se targuer de n'avoir qu'un pour cent d'erreur dans sa propre entreprise. S'ils le peuvent, je leur dis bravo. Il faut aussi se rendre compte qu'un pour cent d'erreur peut avoir des conséquences un peu plus importantes aux Postes qu'ailleurs. Mais c'est quand même une très bonne moyenne pour une entreprise de la taille des Postes, qui acheminent 6 milliards de pièces de courrier par année.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Comme le ministre des Postes a dit qu'il était possible qu'après les élections les Postes refusent d'acheminer le courrier non codé, le ministre voudrait-il nous dire si elles le font déjà officiellement et déclarer honnêtement au public ce qu'il compte faire à l'avenir du courrier non codé?

● (1442)

[Français]

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, à cette question j'ai répondu bien clairement à l'auditoire auquel je m'adressais qu'il n'était pas question, pour le moment, de refuser tout courrier qui n'était pas codé. J'aimerais faire remarquer tout de même que dans d'autres pays on a appliqué certaines procédures et certaines normes, ce qui a permis d'obtenir plus d'efficacité dans la livraison du courrier, parce que tout le monde, en fin de compte, employait le code. Par exemple, en Australie le code doit être légalement inscrit sur une lettre si l'on veut que la lettre soit livrée. De plus, j'ai en main un article selon lequel, aux États-Unis, ceux qui vont employer à l'avenir une enveloppe plus large et non conforme aux règlements des Postes verront leur courrier retourné. Donc, ce que j'ai voulu dire à cette occasion c'est qu'il va falloir, à l'avenir, essayer de normaliser la façon dont les gens envoient leur courrier. Si tout le monde utilisait le code, comme nous le demandons, je pense que nous pourrions améliorer énormément l'efficacité des postes.

[Traduction]

M. Darling: Monsieur l'Orateur, ma dernière question s'adresse au ministre des Postes. Elle a trait au bill C-45 dont la Chambre a entrepris l'étude. Le gouvernement estime-t-il que les imprimés expédiés aux électeurs canadiens au cours d'une campagne électorale méritent davantage de retenir l'attention immédiate du gouvernement que les millions de lettres et autre courrier destinés aux vieillards et à tous les autres Canadiens, y compris les hommes d'affaires? Est-ce que toute la publicité-rebut qu'on expédie au cours d'une campagne électorale est plus importante que les autres envois essentiels?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question prête certes à la discussion.

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE PONT AMBASSADOR—LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE AU RÈGLEMENT DU DIFFÉREND OUVRIER

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que le pont Ambassador est l'un des principaux liens routiers entre le Canada et les États-Unis à Windsor, qu'il existe à l'heure actuelle un différend ouvrier tant du côté canadien qu'américain, et que les grévistes américains sont parvenus à paralyser la circulation de nature commerciale sur le pont au grand détriment des commerces de Windsor, le ministre du Travail peut-il faire rapport à la Chambre de l'état du différend du côté canadien et nous dire s'il croit pouvoir favoriser le règlement de la grève du côté américain?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il existe sûrement un lien entre les deux différends, puisque dans les deux cas, ce sont les camionneurs qui sont en cause. Nous ne pouvons nous occuper que du côté canadien. Le conflit est à l'étape de la conciliation. Des médiateurs très compétents tâchent de résoudre le problème et j'espère qu'ils y parviendront. Dans ce cas, la solution du problème canadien favorisera sans aucun doute la conclusion d'une entente du côté américain.

* * *

LES ÉLECTIONS

LA PRÉTENDUE UTILISATION À DES FINS ÉLECTORALES DE L'ORDINATEUR INSTALLÉ DANS LES BUREAUX DU PREMIER MINISTRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'admets bien franchement qu'elle est de nature partisane...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux.

Une voix: C'en est trop, Pierre!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... mais je la poserai sur un ton aussi modéré que possible et j'espère que le premier ministre y répondra sur le même ton. Selon un communiqué de la *Presse canadienne*, un ordinateur d'un million de dollars appartenant à un ministère fédéral est présentement dans une salle située sous le cabinet du premier ministre et est programmé en vue de parer les attaques des partis de l'opposition durant la campagne électorale. Étant donné que, toujours selon ce communiqué, un certain nombre d'adjoints du premier ministre, qui sont payés sur les fonds publics, passent le plus clair de leur temps à organiser la campagne du premier ministre et ainsi de suite...

M. Paproski: Tu ne ferais pas cela, n'est-ce pas, Pierre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... le premier ministre va-t-il soumettre cette question au vérificateur général ou au contrôleur général, qui vient d'être nommé, pour savoir si, à leur avis, c'est une dépense légitime de fonds publics?